



# APPEL A CANDIDATURES

**Soucieuse d'impliquer au mieux ses habitants dans la construction de ses politiques de mobilités, et conformément aux lois LOM de 2019 et Climat et Résilience de 2021, la CCPOM met en place son Comité des Partenaires « mobilité ».**

## Qu'est-ce que le Comité des Partenaires « mobilité » ?

Le Comité des Partenaires est une instance de dialogue entre la CCPOM, les usagers, les employeurs et les habitants sur les problématiques liées à la mobilité au sein de leur territoire.

L'objectif est d'associer l'ensemble des acteurs directement concernés par la mobilité aux prises de décisions.

## Qui compose ce comité ?

Il comprend des élus, des représentants des employeurs et du monde économique.

Ainsi que des représentants des habitants du territoire qui seront tirés au sort parmi les candidats au présent appel à candidature.

## A quoi s'engagent les représentants tirés au sort ?

🚲 A participer à l'ensemble des réunions sur la durée du mandant en cours soit jusqu'en 2026 (à minima 1 réunion par an)

🚲 A échanger pendant ces réunions sur la création de services de transport à la demande, l'organisation du covoiturage, l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié, le développement d'aménagements cyclables...

## Quelles sont les conditions pour candidater ?

🚲 Être majeur (18 ans révolus au 15 juillet 2022)

🚲 Résider dans l'une des 12 communes de la CCPOM



## Comment candidater ?

En complétant le formulaire disponible sur le site internet de la Communauté de Communes : [ccpom.fr](http://ccpom.fr) (ou en utilisant le QR code ci-dessous). Ou en vous rendant à la Communauté de Communes : 1 rue Alexandrine 57 120 Rombas.

Le formulaire étant à renvoyer par mail à l'adresse [ccpom@ccpom.fr](mailto:ccpom@ccpom.fr) ou par courrier / dépôt à la CCPOM

## Comment la sélection sera – t – elle opérée ?

Après examen de leur recevabilité, la liste des candidatures acceptées sera établie par le service mobilité.

Un tirage au sort sera ensuite réalisé.

Une fois désignés, les représentants tirés au sort en seront informés.

### Date limite de candidature :

**15 juillet 2022.**

Plus d'informations :

Communauté de Communes du  
Pays Orne Moselle : 03 87 58 32 32.

[ccpom@ccpom.fr](mailto:ccpom@ccpom.fr)

